

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/0103

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : Droits de place du marché et occupation du domaine public – Tarifs 2025

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

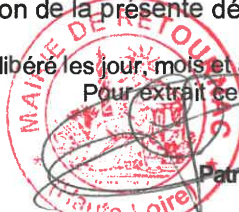
Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de place du marché hebdomadaire et de l'occupation du domaine public applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

	Prix
Abonnement annuel Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	11€ le ml
Non Abonné du 1^{er} juin au 30 Septembre Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	2€ le ml
Non Abonné du 1^{er} octobre au 30 Mai Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	1€ le ml
Forfait « Camion Outillage » Pour un jour de marché	20€
Forfait « Camion Pizza Food Truck... » Pour un soir par semaine	12€
Occupation du domaine public (m²)	2€
Non-respect de la convention d'occupation du domaine public jour	5€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **Approuve** les tarifs des droits de place et de l'occupation du domaine public ci-dessus exposés et leur application au 1^{er} janvier 2025,
- ✚ **Charge** le régisseur de leurs applications,
- ✚ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Patricia GOUDARD